



CONTRAT DE LOCATION SALLE DOMAINE DE LA HUBERDIERE

Ce contrat est établi entre la Société Au Trait d'Union, rue Henri Garih,
La Huberdière, 37 230 Fondettes
Tel : 02 47 51 96 96 – Port : 06 61 35 18 91
www.domainedelahuberdriere.com – ccerdan@domainedelahuberdriere.com

ET :

Mr et Mme

Domicilié à :

Tél :

Port :

Email :

1) ÉVÉNEMENT :

→ Date : / / 20

→ Nombre de personnes occupant la salle : 40 maximum

2) MÉNAGE :

→ Le ménage doit être fait par le locataire

Ou payé selon l'état de la salle : Tarif en vigueur = 40 € de l'heure

3) MONTANT CAUTION :

→ 200 EUROS payable d'avance à la prise en charge de la salle
et restituée au départ, déduction faite éventuellement des détériorations
occasionnées, des objets manquants et du nettoyage selon l'état des lieux.

4) ATTESTATION D'ASSURANCE :

Avertir votre assureur de l'événement, (gratuit dans la plupart des cas)
Fournir l'attestation de responsabilité civile.

5) MONTANT ARRHES :

→ La présente entente pourra être annulée ou résiliée pour cause de force majeure. Dans une telle situation, chacune des parties assumera ses propres frais encourus jusqu'au moment de l'annulation ou de la résiliation.

→ 40 % du montant total payable le jour de la réservation, **(non remboursées en cas d'annulation autres que la force majeur)** Soit = 200Euros

6) PRISE EN CHARGE DE LA SALLE ET DE LA CUISINE :

→ La salle est prise le jour de l'évènement à partir de 15 h, jusqu'à 15 h
Le lendemain

→ Possibilité de brancher une sono dans une salle prévu à cet effet.

L'équipement de la sonorisation devra être adapté à la dimension de la salle pour ne pas créer de nuisance sonore selon la législation en vigueur..

→ Le jour de l'évènement, la fête peut durer jusqu'à 4 heures du matin mais la musique devra être baissée de façon conséquente ou les portes et fenêtres fermées afin de préserver la tranquillité des résidents et selon la législation en vigueur.

7) EQUIPEMENTS DE LA SALLE :

→ Utilisation de la cuisine

Une cuisine professionnelle de 30 M2 pour orchestrer vos repas.

→ Utilisation de la vaisselle :

assiettes, verres, couverts.

→ Le lendemain : supplément 150 Euros pour après-midi longue jusqu'à 19h
Ou horaires dépassées au delà de 12h, le tarif de 20€ l'heure sera appliqué.

Inclus dans le tarif :

-- La salle de 80 M2 est aménagée de tables, de chaises,

-- Double sanitaire.

--Ainsi qu'une terrasse de 50m2.

Interdiction de fumer dans la salle

→ --Location de 2 chambres 3 pers ainsi que le dortoir 10 pers

8) HYGIÈNE ET PROPRETÉ :

→ Les mégots doivent être éteints soigneusement dans les cendriers placés sur la terrasse et non pas jetés au sol afin de respecter les lieux et la nature environnante

→ Les poubelles sont situées à l'entrée de la cuisine et tous les détritrus doivent y être déposés dans des sacs poubelles à la fin de la manifestation.

De plus, il est obligatoire de faire le tri du verre et du plastique durant votre séjour. La direction du Domaine de la Huberdière se réserve le droit de conserver la totalité de la caution en cas de non-respect des règles.

9) L'INVENTAIRE :

→ A remplir le jour de la prise en charge de la salle.

(Tout matériel détérioré ou cassé devra être remboursé au retour des clés)

Salle 4 tables 70x110cm
4 tables 80x150cm
1 table 80x180cm
1 chevalet
2 buffet
Électricité / luminaires
1 Banquettes 10 coussins
2 canapés 3 places
3 tables de bar
1 meuble Bar
1 mini frigo
1 micro onde
1 machine à café capsule
1 bouilloire
Verres
Chaises
1 baby Foot

Cuisine 1 frigo
1 Combiné frigo congélateur
1 évier double
Verres
Assiettes grandes
Assiettes petites
Assiettes creuses
Couverts
Tasses
1 table de cuisson
3 poubelles intérieurs
2 poubelles extérieurs
Corbeilles à pain
Carafes
1 machine à café
1 planche à Découper
Couteau à pain

Cuisine 1 extincteur
1 table
6 chaises
1 buffet
1 lave Vaisselle
1 four
1 micro onde

WC 1 sèche serviette électrique
1 petite poubelle
2 balais
1 seau
1 balai serpillière

Terrasse 1 table jardin mosaïque
8 chaises et housses
2 Fauteuil fer forgé
3 tables mange
1 Barnum 3 x 3m

10) LE RÈGLEMENT DE LA PRESTATION

Le solde doit être payé à l'arrivée dans les lieux.

Fondettes, le

« Bon pour acceptation »

Le locataire,

Le propriétaire bailleur,